



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Extrait du registre des délibérations

Le 16 décembre 2019, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 09/12/2019

N° C-2019-12-16/00 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° C-2019-12-16/01 - PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCEPTE les admissions en non-valeur présentées par Madame la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de :

- 84 869,01 € pour le budget principal de la Ville

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/02 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE divers virements de crédits et adaptations budgétaires.

I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Recettes de fonctionnement | + 160 000,00 € |
| - Dépenses de fonctionnement | + 211 800,00 € |
| - Dépenses imprévues en fonctionnement | - 51 800,00 € |
| - Virement à la section d'investissement | 0,00 € |

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

| | |
|--|----------------|
| - Recettes d'investissement | + 180 000,00 € |
| - Dépenses d'investissement | + 167 200,00 € |
| - Dépenses imprévues en investissement | + 12 800,00 € |
| - Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € |

| Fonctionnement | | | | | |
|---|--|-------------------|---|-----------------------|-------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitres | Libellés | Montants | Chapitres | Libellés | Montants |
| 011 | Charges à caractère général | 15 455.00 | 70 | Produits des services | 160 000.00 |
| 012 | Charges de personnel | -39 925.00 | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 76 270.00 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 160 000.00 | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | -51 800.00 | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | | | |
| Total dépenses de fonctionnement | | 160 000.00 | Total recettes de fonctionnement | | 160 000.00 |

| Investissement | | | | | |
|--|---|-------------------|--|--|-------------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitres | Libellés | Montants | Chapitres | Libellés | Montants |
| 1013 | Bâtiments communaux - entretien du patrimoine | 132 000.00 | | | |
| 1018 | Equipements des services - matériels et aménagements divers | 12 000.00 | | | |
| 1019 | Services à la population - matériels et aménagements divers | -3 800.00 | | | |
| 1033 | Bâtiments communaux - entretien du patrimoine | -132 000.00 | | | |
| 3014 | Schéma directeur château - restauration du château | 900 000.00 | | | |
| 6010 | Fonds de modernisation des équipements socio-éducatifs - Maisons de quartiers | 20 000.00 | | | |
| 6012 | Hôtel des associations | -20 000.00 | | | |
| 8005 | Voirie - entretien et amélioration du patrimoine | -1 000.00 | | | |
| 8017 | Aménagement Presqu'île rives de l'Orne | 1 300 000.00 | | | |
| 8034 | Redynamisation du centre Ville | -2 120 000.00 | 13 | Subventions d'investissement reçues | -1 200 000.00 |
| 458136 | Opération études aménagement Presqu'île -SPLA - dépenses | 80 000.00 | 458236 | Opération études aménagement Presqu'île -SPLA - recettes | 1 380 000.00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 12 800.00 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | |
| Total dépenses d'investissement | | 180 000.00 | Total recettes d'investissement | | 180 000.00 |

II – BUDGET THEATRE

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

| | |
|--|---------------|
| - Recettes de fonctionnement | + 40 000,00 € |
| - Dépenses de fonctionnement | + 0,00 € |
| - Dépenses imprévues en fonctionnement | + 0,00 € |
| - Virement à la section d'investissement | + 40 000,00 € |

| | |
|--|---------------|
| - Recettes d'investissement | + 0,00 € |
| - Dépenses d'investissement | + 40 000,00 € |
| - Dépenses imprévues en investissement | + 0,00 € |
| - Virement de la section de fonctionnement | + 40 000,00 € |

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/03 - BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS D'URBANISME - PROLONGATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL D'UN MONTANT DE 7 MILLIONS D'EUROS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE la prolongation du délai de remboursement au budget principal du solde de l'avance consentie, à savoir 4,7 millions d'euros. Un premier remboursement de 2,3 millions d'euros intervenant fin 2019,

DECIDE que le solde de cette avance, à savoir 4,7 millions d'euros, sera remboursée et comptabilisée au plus tard le 31 décembre 2022,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/04 - RÉVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 SUITE À LA RÉÉVALUATION DU DROIT DE TIRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les conditions de la révision libre de l'attribution de compensation et les corrections de son montant, pour le financement des charges transférées,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle au titre de l'année 2020, résultant de la fixation libre, soit - 25 843 643,01€,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/05 - VOTE DES TAUX 2020 FISCALITÉ DES MÉNAGES**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

Fixe les taux de fiscalité ménages 2020 suivants :

- 16,33 % pour la Taxe d'Habitation
- 28,93 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 29,99 % pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Pour information, l'évolution des taux d'imposition depuis 2014 s'établit comme suit :

Taux d'impositions de 2013 à 2018

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taxe habitation | 17,34% | 17,17% | 17,00% | 16,83% | 16,66% | 16,49% |
| Taxe foncière (bâti) | 30,73% | 30,42% | 30,12% | 29,82% | 29,52% | 29,22% |
| Taxe foncière (non bâti) | 31,86% | 31,54% | 31,22% | 30,91% | 30,60% | 30,29% |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue - 11 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN)

N° C-2019-12-16/06 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

ARRETE comme suit, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 :A – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Section de fonctionnement | 135 749 513.00 € | 135 749 513.00 € |
| Section d'investissement | 52 302 836.00 € | 52 302 836.00 € |
| TOTAUX | 188 052 349.00 € | 188 052 349.00 € |

B – BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THEATRE

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 8 711 430.00 | 8 711 430.00 |
| Section d'investissement | 178 300.00 | 178 300.00 |
| TOTAUX | 8 889 730.00 € | 8 889 730.00 € |

C– BUDGET PRIMITIF ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 28 097 560.00 | 28 097 560.00 |
| Section d'investissement | 25 000 000.00 | 25 000 000.00 |
| TOTAUX | 53 097 560.00 € | 53 097 560.00 € |

D – BUDGET PRIMITIF GENERAL

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Section de fonctionnement | 172 558 503.00 € | 172 558 503.00 € |
| Section d'investissement | 77 481 136.00 € | 77 481 136.00 € |
| TOTAUX | 250 039 639.00 € | 250 039 639.00 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue - 11 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN)

N° C-2019-12-16/07 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT : MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme suivante :

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

| N° ou intitulé | Libellé Programme | Millesime | Montant des AP | | |
|-----------------|--|-----------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| Dépenses | | | 127 009 919.64 | 6 538 925.87 | 133 548 845.51 |
| AMGTBATMU | AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL | 2015 | 6 322 000.00 | | 6 322 000.00 |
| AMGTESPPUB | ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC | 2015 | 2 895 888.44 | 2 262 910.48 | 5 158 798.92 |
| AMGTORVEN | AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO | 2016 | 3 170 000.00 | 150 000.00 | 3 320 000.00 |
| AMGTPRESQ | AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE | 2015 | 4 103 920.00 | -7 984.61 | 4 095 935.39 |
| BIBLIOTHE | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 2017 | 4 200 000.00 | | 4 200 000.00 |
| CHÂTEAU | SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU | 2015 | 9 420 000.00 | 1 000 000.00 | 10 420 000.00 |
| CREMAT | EXTENSION DU CREMATORIUM | 2016 | 1 555 000.00 | | 1 555 000.00 |
| DDPATMUN | DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL | 2015 | 1 494 660.00 | 70 000.00 | 1 564 660.00 |
| DVPTNUM | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE | 2015 | 3 496 027.71 | 265 500.00 | 3 761 527.71 |
| EPREDCONSO | ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS | 2015 | 4 800 000.00 | | 4 800 000.00 |
| FDPATSCOL | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE | 2015 | 5 426 000.00 | 213 500.00 | 5 639 500.00 |
| FDSOCEDUC | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS | 2015 | 8 193 800.00 | 1 650 000.00 | 9 843 800.00 |
| FDSPTS | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS | 2015 | 16 572 114.00 | 1 295 000.00 | 17 867 114.00 |
| HOTELASO | HOTEL DES ASSOCIATIONS | 2016 | 3 500 000.00 | 50 000.00 | 3 550 000.00 |
| MODEQCULT | FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS | 2015 | 13 597 200.00 | 500 000.00 | 14 097 200.00 |
| OEUJREULT | ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUJRES CULTURELLES | 2015 | 1 087 900.00 | | 1 087 900.00 |
| PARCEXPO | PARC EXPO CTRE CONGRES | 2015 | 340 000.00 | 150 000.00 | 490 000.00 |
| PTCHEMVERT | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT | 2015 | 12 829 306.00 | | 12 829 306.00 |
| REDYCENTR | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE | 2015 | 15 975 000.00 | -2 020 000.00 | 13 955 000.00 |
| REFONCIERE | RESERVES FONCIERES | 2015 | 5 194 400.00 | 910 000.00 | 6 104 400.00 |
| VALEPUBLIC | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS | 2015 | 1 486 403.49 | 50 000.00 | 1 536 403.49 |
| VIDEOPROT. | VIDEO PROTECTION | 2015 | 1 350 300.00 | | 1 350 300.00 |

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

| N° ou intitulé | Libellé Programme | Millesime | Montant des AP | | |
|----------------|--|-----------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| Dépenses | | | 127 009 919.64 | 6 538 925.87 | 133 548 845.51 |
| AMGTBATMU | AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL | 2015 | 6 322 000.00 | | 6 322 000.00 |
| | | 2015 | 972 000.00 | | 972 000.00 |
| | | 2015 | 5 350 000.00 | | 5 350 000.00 |
| AMGTESPPUB | ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC | 2015 | 2 895 888.44 | 2 262 910.48 | 5 158 798.92 |
| | | 2015 | 639 625.78 | 180 910.48 | 820 536.26 |
| | | 2015 | 599 962.66 | | 599 962.66 |
| | | 2015 | 142 000.00 | | 142 000.00 |
| | | 2015 | 372 000.00 | | 372 000.00 |
| | | 2015 | 440 000.00 | 254 000.00 | 694 000.00 |
| | | 2015 | 602 300.00 | 313 000.00 | 915 300.00 |
| | | 2015 | 30 000.00 | | 30 000.00 |
| | | | 70 000.00 | 55 000.00 | 125 000.00 |
| | | | | 1 460 000.00 | 1 460 000.00 |
| AMGTORVEN | AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO | 2016 | 3 170 000.00 | 150 000.00 | 3 320 000.00 |
| | | 2016 | 3 170 000.00 | 150 000.00 | 3 320 000.00 |
| AMGTPRESQ | AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE | 2015 | 4 103 920.00 | -7 984.61 | 4 095 935.39 |
| | | 2015 | 4 103 920.00 | -7 984.61 | 4 095 935.39 |
| BIBLIOTHE | REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE | 2017 | 4 200 000.00 | | 4 200 000.00 |
| | | 2017 | 4 200 000.00 | | 4 200 000.00 |
| CHÂTEAU | SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU | 2015 | 9 420 000.00 | 1 000 000.00 | 10 420 000.00 |
| | | 2015 | 9 420 000.00 | 1 000 000.00 | 10 420 000.00 |
| CREMAT | EXTENSION DU CREMATORIUM | 2016 | 1 555 000.00 | | 1 555 000.00 |
| | | 2016 | 1 555 000.00 | | 1 555 000.00 |
| DDPATMUN | DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL | 2015 | 1 494 660.00 | 70 000.00 | 1 564 660.00 |
| | | 2015 | 1 494 660.00 | 70 000.00 | 1 564 660.00 |
| DVPTNUM | AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE | 2015 | 3 496 027.71 | 265 500.00 | 3 761 527.71 |
| | | 2015 | 2 509 028.00 | 265 500.00 | 2 774 528.00 |
| | | 2015 | 208 000.00 | | 208 000.00 |
| | | 2015 | 245 999.71 | | 245 999.71 |
| | | 2015 | 533 000.00 | | 533 000.00 |
| EPREDCONSO | ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS | 2015 | 4 800 000.00 | | 4 800 000.00 |
| | | 2015 | 4 800 000.00 | | 4 800 000.00 |
| FDPATSCOL | FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE | 2015 | 5 426 000.00 | 213 500.00 | 5 639 500.00 |
| | | 2015 | 360 000.00 | 33 500.00 | 393 500.00 |
| | | 2015 | 55 000.00 | | 55 000.00 |
| | | 2015 | 501 000.00 | 90 000.00 | 591 000.00 |
| | | 2015 | 4 510 000.00 | 90 000.00 | 4 600 000.00 |
| FDSOCEJUC | FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS | 2015 | 8 193 800.00 | 1 650 000.00 | 9 843 800.00 |
| | | 2015 | 170 000.00 | | 170 000.00 |
| | | 2015 | 618 000.00 | | 618 000.00 |
| | | 2015 | 280 700.00 | | 280 700.00 |
| | | 2015 | 58 579.00 | | 58 579.00 |
| | | 2015 | 443 421.00 | 170 000.00 | 613 421.00 |
| | | 2015 | 113 500.00 | 200 000.00 | 313 500.00 |
| | | 2015 | 1 955 300.00 | | 1 955 300.00 |
| | | 2015 | 3 800 000.00 | 1 200 000.00 | 5 000 000.00 |
| | | 2015 | 271 550.00 | | 271 550.00 |
| | | 2017 | 50 000.00 | 30 000.00 | 80 000.00 |
| | | 2018 | 260 000.00 | | 260 000.00 |
| | | 2019 | 40 000.00 | | 40 000.00 |
| | | 2019 | 132 750.00 | 50 000.00 | 182 750.00 |

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

| N° ou intitulé de l'A.P. | Libellé Programme | Millesime | Montant des AP | | |
|--------------------------|--|-----------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| | | | Total Enveloppe AP | Modification Enveloppe AP | Total Enveloppe AP |
| FDSPTS | FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS | 2015 | 16 572 114.00 | 1 295 000.00 | 17 867 114.00 |
| | | 2015 | 758 000.00 | | 758 000.00 |
| | | 2015 | 5 025 150.00 | -5 000.00 | 5 020 150.00 |
| HOTELASO | HOTEL DES ASSOCIATIONS | 2015 | 10 788 964.00 | 1 300 000.00 | 12 088 964.00 |
| | | 2016 | 3 500 000.00 | 50 000.00 | 3 550 000.00 |
| MODEQCULT | FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS | 2016 | 3 500 000.00 | 50 000.00 | 3 550 000.00 |
| | | 2015 | 13 597 200.00 | 500 000.00 | 14 097 200.00 |
| | | 2015 | 3 024 000.00 | | 3 024 000.00 |
| | | 2015 | 5 040 000.00 | | 5 040 000.00 |
| | | 2015 | 540 000.00 | | 540 000.00 |
| | | 2015 | 90 000.00 | | 90 000.00 |
| | | 2015 | 4 733 200.00 | 500 000.00 | 5 233 200.00 |
| OEUVREULT | ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES | 2015 | 170 000.00 | | 170 000.00 |
| | | 2015 | 1 087 900.00 | | 1 087 900.00 |
| PARCEXPO | PARC EXPO CTRE CONGRES | 2015 | 1 087 900.00 | | 1 087 900.00 |
| | | 2015 | 340 000.00 | 150 000.00 | 490 000.00 |
| PTCHEMVERT | PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT | 2015 | 340 000.00 | 150 000.00 | 490 000.00 |
| | | 2015 | 12 829 306.00 | | 12 829 306.00 |
| | | 2015 | 2 863 406.00 | | 2 863 406.00 |
| REDYCENTR | REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE | 2015 | 9 965 900.00 | | 9 965 900.00 |
| | | 2015 | 15 975 000.00 | -2 020 000.00 | 13 955 000.00 |
| | | 2015 | 15 945 000.00 | -2 020 000.00 | 13 925 000.00 |
| REFONCIERE | RESERVES FONCIERES | 2015 | 30 000.00 | | 30 000.00 |
| | | 2015 | 5 194 400.00 | 910 000.00 | 6 104 400.00 |
| | | 2015 | 4 124 400.00 | 900 000.00 | 5 024 400.00 |
| VALEPUBLIC | ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS | 2015 | 1 070 000.00 | 10 000.00 | 1 080 000.00 |
| | | 2015 | 1 486 403.49 | 50 000.00 | 1 536 403.49 |
| | | 2015 | 500 000.00 | | 500 000.00 |
| | | 2015 | 63 000.00 | | 63 000.00 |
| | | 2015 | 425 403.49 | | 425 403.49 |
| | | 2015 | | | |
| | | 2015 | 111 000.00 | | 111 000.00 |
| | | 2015 | 150 000.00 | | 150 000.00 |
| | | 2015 | 5 000.00 | | 5 000.00 |
| | | 2017 | 120 000.00 | | 120 000.00 |
| | | 2019 | 60 000.00 | | 60 000.00 |
| VIDEOPROT. | VIDEO PROTECTION | 2019 | | | |
| | | 2019 | 2 000.00 | 40 000.00 | 42 000.00 |
| | | 2019 | 50 000.00 | 10 000.00 | 60 000.00 |
| | | 2015 | 1 350 300.00 | | 1 350 300.00 |
| | | 2015 | 1 350 300.00 | | 1 350 300.00 |

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/08 - CRÉMATORIUM - EXPLOITATION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SALON DES RETROUVAILLES AU CRÉMATORIUM DE CAEN - INTÉGRATION TARIFS DE MISE À DISPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

FIXE les tarifs applicables du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 pour :

- Mise à disposition du salon des retrouvailles dans le cadre d'une crémation ou d'une inhumation : 120,00€ TTC
- Prestation de collation simple (café, thé, jus d'orange, eau plate avec gâteaux secs en emballage individuel) - Forfait pour 20 personnes : 80,00€ TTC

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/09 - AVIS SUR LE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE TROARN À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ÉMET un avis favorable sur le projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer, à compter du 1er janvier 2020,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/10 - ASSOCIATION REVIVRE - CONSTRUCTION DE QUARANTE-HUIT LOGEMENTS SITUÉS 7 RUE DES TONNELIERS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT À HAUTEUR DE 50% D'UN MONTANT DE 4 082 622 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 082 622 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 99009 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction de quarante-huit logements sociaux et bureaux situés 7 rue des Tonneliers à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/11 - CAEN LA MER HABITAT - RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SITUÉS QUARTIERS GRÂCE DE DIEU - CHEMIN VERT - GUÉRINIÈRE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 6 885 000 EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE À HAUTEUR DE 25%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »). L'offre de prêt partie intégrante de la présente délibération,

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

RECONNAIT être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrits dans la présente délibération ; et par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière,

DECIDE qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. En outre, le garant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

DIT QUE la garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois,

S'ENGAGE à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire,

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/12 - CAEN LA MER HABITAT - CONSTRUCTION DE 76 LOGEMENTS EN USUFRUIT LOCATIF SOCIAL SITUÉS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 664 000 EUROS À HAUTEUR DE 25% AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 25 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »). L'offre de prêt fait partie intégrante de la présente délibération,

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

RECONNAIT être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrits dans la présente délibération ; et par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière,

DECIDE qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. En outre, le garant s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

DIT QUE la garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois,

S'ENGAGE à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire,

AUTORISE, en conséquence, le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/13 - MARCHÉ DE SUIVI DE GESTION FINANCIÈRE - ASTRE GF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché de suivi de gestion financière dans le cadre du groupement de commandes "domaine des technologies de l'information et de la communication",

ACTE que la participation à la consultation engage la Ville de Caen à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

APPROUVE l'expression des besoins de la ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/14 - AVENANT N°1 - GROUPEMENT DE COMMANDES "DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes « Domaine des technologies de l'information et de la communication »,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/15 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les subventions de fonctionnement suivantes,

| Code | Nom | Accordées en 2019 (€) | Propositions 2020 (€) |
|------|---|-----------------------|-----------------------|
| 308 | ASSOCIATION CAENNAISE POUR LA CONNAISSANCE DE L'ALLEMAGNE (A.C.C.A) | 8 000 | 7 000 |
| 638 | ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-NASHVILLE | 640. | 640 |
| 481 | ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-ALEXANDRIA | 300 | 300 |
| 636 | ASSOCIATION CAEN - PORTSMOUTH | 450 | 450 |
| 295 | ASSOCIATION France ETATS-UNIS | 250 | 250 |
| 1879 | AMITIE POMMIERS ET BAOBABS | 450 | 450 |

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

| | | | |
|------|--|----------------|-------|
| 135 | AMITIE COOPERATION AVEC LE SUD EST ASIATIQUE (A.C.A.S.E.A) | 800 | 800 |
| 153 | CITIM | 1 500 | 1 500 |
| 1858 | DAVAÏ | Pas de dossier | 200 |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux associations d'anciens combattants les subventions suivantes :

| | |
|--|----------|
| AMICALE ANCIENS COMBATTANTS HEROUVILLE SAINT-JEAN-EUDES | 560 € |
| ANFANOMA | 100 € |
| A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E. CAEN CENTRE VILLE | 1 015 € |
| MEMOIRES DE LA RESISTANCE NORMANDE | 400 € |
| SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR | 250 € |
| LES COLS BLEUS | 100 € |
| FIDELITE GAULLISTE BN | 630 € |
| ANCIENS D'OUTRE-MER DES TROUPES MARINES ACAOM | 250 € |
| AMICALE DES ANCIENS SOUS MARINS – A.G.A.A.S.M | 200 € |
| A.C.P.G TOE CAEN VENOIX | 1 015 € |
| COMITE COORDINATION ASSO PATRIOTIQUES ET AMICALES | 1 400 € |
| ADIRPFD | 400 € |
| UNION NATIONALE COMBATTANTS | 900 € |
| FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS FNACA | 920 € |
| AMICALE DES ANCIENS SAPEURS DU GENIE | 250 € |
| ANCIENS D'INDOCHINE A.N.A.I | 150 € |
| COMITE JUNO CANADA NORMANDIE | 230 € |
| ASSO DU CALVADOS POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU CNRD | 1 600 € |
| WESTLAKE BROTHERS SOUVENIR | 750 € |
| LES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE ET LA DEPORTATION | 250 € |
| TOTAL | 11 370 € |

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/17 - CONVENTION CIFRE (CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE) - LE CHÂTEAU DE CAËN, DE LA FORTERESSE DUCALE À LA CASERNE MODERNE - ETUDE ARCHITECTURALE, ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE la collaboration entre la ville de Caen et le GRAHAM (Centre Michel de Bouärd) laboratoire de recherche en histoire et archéologie de l'Université de Caen et ainsi à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement du coût salarial afférent au contrat CIFRE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Industrielle de Formation par la Recherche avec l'Association Nationale de Recherche Technologique ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/18 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE, LAÏCITÉ ET ALERTE ÉTHIQUE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la désignation d'un référent déontologue exerçant pour le compte de la communauté urbaine Caen la mer, de la Ville de Caen et de son CCAS et relevant de la direction commune des ressources juridiques et de la commande publique,

DIT que ce référent déontologue assurera également les fonctions de référent laïcité et référent alerte éthique,

PREND ACTE de la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la procédure interne de recueil des signalements d'alerte éthique,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/19 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DE TÉLÉTRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de mettre en œuvre les modalités du dispositif expérimental de télétravail pour les agents,

PRECISE que le dispositif expérimental sera ouvert à compter du 1^{er} mars 2020. Un bilan opérationnel sera présenté aux différentes instances pour ajustements éventuels avant la phase de généralisation prévue à compter du 1^{er} janvier 2021.

APPROUVE le projet de délibération présenté,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite délibération et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/20 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Caen au 1^{er} janvier 2020, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2019, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services, aux commissions administratives paritaires et aux changements d'organisation,

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

DIT qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, seront listés,

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} janvier 2020,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/21 - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RÉALISANT LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de créer 24 emplois d'agent recenseur, un emploi d'agent coordonnateur et quatre emplois d'agent contrôleur pour la campagne de recensement 2020 prévue du 16 janvier au

22 février 2020.

INDIQUE que, pour l'exercice de leur mission, les agents recenseurs percevront une rémunération nette, versée en une seule fois, établie au regard de la quantité d'imprimés collectés ou remplis et par référence au tableau ci-dessous :

| DESIGNATION | MONTANT UNITAIRE en € |
|---------------------------------|-----------------------|
| 1ère formation | 25.00 |
| Tournée de reconnaissance | 50.00 |
| 2ème formation | 25.00 |
| Adresse enquêtée | 0.91 |
| Feuille de logement recensé | 1.50 |
| Bulletin individuel | 1.30 |
| Feuille d'adresse non enquêtée | 0.55 |
| Feuille de logement non enquêté | 0.55 |
| Frais de déplacement | Prêt de vélo |

Le coordonnateur et les quatre contrôleurs bénéficieront d'une indemnité forfaitaire nette fixée comme suit :

- Coordonnateur : 663 €
- Contrôleur : 598 €

PRECISE que les sommes seront prélevées sur la dotation financière versée par l'Etat pour cette opération et imputées au chapitre 12 du budget principal de la Ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/22 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE MAISON SITUÉE À CAEN, 9 RUE DESMOUEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation du logement situé 9 rue Desmoueux à Caen,

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal dudit bien, à savoir :

- la parcelle de 110 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section IB n° 203, le terrain d'assiette ainsi détaché comportant une maison d'habitation,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/23 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À CAEN, 105 BOULEVARD JEAN MOULIN (PARCELLES CADASTRÉES SECTION HN N°S 371 ET 372)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation de l'ensemble immobilier sis à Caen, 105 boulevard Jean Moulin,

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public de cet ensemble immobilier, à savoir :

- la parcelle cadastrée section HN n° 371 d'une superficie de 6 293 m² consistant en un terrain nu,
- la parcelle cadastrée section HN n° 372 d'une superficie de 16 505 m² sur laquelle sont édifiés 5 immeubles à usage d'habitation,

PRECISE que la cession au profit de l'EPF portera sur la seule parcelle HN n° 372 dans la mesure où l'opération de démolition ne concerne pas la parcelle HN n° 371,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/24 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 70, 72 ET 74 RUE CAPONIERE À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation de l'ensemble immobilier sis à Caen, 70, 72 et 74 rue Caponière, ,

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public desdits biens, à savoir :

- un bâtiment en "L" (72 rue Caponière) consistant en un immeuble de bureaux sur 3 niveaux + combles, dont le terrain d'assiette est de 1553 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à savoir 1539 m² à provenir de la parcelle cadastrée section NZ n° 294 et 14 m² à provenir de la parcelle NZ ° 274 de 24 062 m²,
- la Maison dite du Grenadier (70 rue Caponière), maison de 78 m² environ répartis sur 3 niveaux figurant au cadastre parcelle section NZ n° 295 d'une contenance de 39 m²,
- une maison (maison du colonel) sise 74 rue Caponière, maison d'habitation R+1 de type F6 de 150 m² environ avec garage, dépendances et jardin, figurant au cadastre parcelle section NZ n° 276 d'une contenance de 810 m².

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue - 9 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Gilles DÉTERVILLE,

Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN)

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/25 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À CAEN 70, 72 ET 74 RUE CAPONIERE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ BUILDINVEST S.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à la Société Buildinvest S.A., ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, l'ensemble immobilier sis à Caen, 70, 72 et 74 rue Caponière, édifié respectivement parcelle cadastrée section NZ n° 295 d'une contenance de 39 m², sur une emprise de 1 553 m² environ, sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section NZ n° 294 pour 1 539 m² environ et de la parcelle NZ ° 274 pour 14 m² environ, et parcelle cadastrée section NZ n° 276 d'une contenance de 810 m²,

INDIQUE que l'objet de cette cession consiste à réhabiliter les divers bâtiments et y aménager 38 logements environ avec du stationnement souterrain, étant entendu qu'en fonction des contraintes techniques susceptibles de s'imposer lors des études et sondages plus poussés à intervenir sur le bâtiment principal en particulier, le nombre de logements et la typologie pourront être revus,

DIT que la vente s'opérera au prix de quatre millions cinquante-six mille euros (4 056 000 €), net vendeur, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur,

PRECISE que l'acquéreur fera son affaire personnelle des fouilles archéologiques qui sont susceptibles d'être prescrites sur le site et assumera toutes les dépenses qui pourraient en résulter,

DIT qu'il y a lieu de prévoir de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et à la présence de certains réseaux,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue - 9 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN)

N° C-2019-12-16/26 - ANCIENNE GLACIÈRE SOUTERRAINE RUE D'AUTHIE - ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ CADASTRÉE IM N° 143 SITUÉE 32 RUE D'AUTHIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'acquérir auprès de la succession DOLIQUE la propriété bâtie, située à Caen, 32 rue d'Authie, édifiée sur la parcelle IM n° 143 pour 432 m², comportant une maison d'habitation, un garage et des dépendances, libre d'occupation,

MENTIONNE que le prix d'acquisition s'élève à la somme de 133 000 €, frais de négociation (7 000 €) et d'établissement de l'acte notarié en sus, à charge de la ville,

DIT que la présente délibération remplace la délibération n° 6 approuvée par le conseil municipal le 13 décembre 2010,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/27 - QUARTIER DE LA HAIE VIGNÉ - ACQUISITION PAR LA VILLE DE CAEN D'UN TERRAIN À L'ANGLE DE LA RUE DE BAYEUX ET DU BOULEVARD DETOLLE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ESSO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'acquérir auprès d'ESSO SAF, le terrain cadastré NZ n°1 d'une superficie de 6 485 m² situé 145 rue de Bayeux pour la réalisation dans un 1^{er} temps d'un projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire par la Caennaise,

DIT que le prix d'acquisition du terrain s'élève à un montant de 1 050 000€ HT,

DIT que les frais d'acte seront supportés par la Ville,

PREND ACTE des responsabilités et engagements acceptés par la ville, ci-avant mentionnés, dans l'acte d'acquisition à intervenir

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente (si besoin), l'acte de vente, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/28 - IMPLANTATION DE LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES CADASTRÉES KC N°S 69, 70 ET 80 RUES DE FALAISE ET SULLY - CONVENTION VILLE / ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, 3 lignes électriques souterraines basse tension (BTA) et 6 lignes électriques souterraines haute tension (HTA) d'une longueur totale d'environ 132 mètres sur les parcelles cadastrées section KC n°s 69, 70 et 80 (espaces verts/ jeux), rues de Falaise et Sully à Caen,

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages,

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages,

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/29 - IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE CADASTRÉE SECTION MP N°285, 33 RUE ALBERT PREMIER - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section MP n°285, 33 rue Albert Premier à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation de l'ouvrage ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/30 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité une subvention d'un montant total de 16 969,90 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/31 - PRESQU'ÎLE - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT NOUVEAU BASSIN - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de financement entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la Mer concernant l'opération d'aménagement Nouveau Bassin sur la Presqu'île de Caen ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/32 - ILOT BELLIVET - PROJET DE MUTATION DE L'IMMEUBLE 13-17 BOULEVARD MARÉCHAL LECLERC - VENTE VILLE DE CAEN/SCI LECLERC - SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la SCI LECLERC ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, des biens suivants :

- au sein de l'immeuble situé 13-17 boulevard Maréchal Leclerc, figurant au cadastre sous la référence KK n° 111 de 998 m², le lot du volume n° 3 consistant en un ancien espace commercial à usage de cinéma et en une cour,
- un garage édifié sur la parcelle KK n° 114 de 18 m²,
- une emprise de terrain de 120 m² environ à déclasser, sous réserve des résultats du document d'arpentage à prendre aux dépens du domaine public, au droit de l'immeuble existant 13-17 boulevard Maréchal Leclerc;

MENTIONNE que la cession est consentie en vue de la réalisation d'un programme de logements et de commerces, représentant, en l'état du projet, une surface de plancher de 1 973 m², pour les logements et de 1 650 m² pour les commerces,

DIT que le prix de cession s'élève à un montant de 438 599 €, se déclinant en 261 297 € pour le volume de l'ancien cinéma, 23 126 € pour le garage et 154 176 € HT pour l'emprise prise aux dépens du domaine public à déclasser, étant indiqué que ces prix seront ajustés à la signature de l'acte définitif en fonction des surfaces de plancher définitives du programme ainsi que de la superficie du terrain d'assiette de l'opération,

PRECISE que le prix a été établi sur la base d'un coût de démolition de l'immeuble du 13-17 boulevard Maréchal Leclerc estimé à 525 000 € et sur la base d'une valeur des droits à construire de 450 € HT/m² pour les logements et 225 € HT/m² pour les commerces,

STIPULE que la SCI LECLERC s'engage à rétrocéder à la communauté urbaine, à titre gratuit, l'emprise de terrain correspondant à la future liaison publique entre l'hôtel de THAN et la future construction, au plus tard à la livraison du programme,

MENTIONNE l'obligation pour l'opérateur d'intégrer dans la future opération les transformateurs électriques nécessaires en transfert de ceux actuellement existants dans le local édifié sur la parcelle KK n° 112, intégrée dans le périmètre du projet, et pour répondre aux besoins électriques de sa propre opération.

DIT que l'opérateur supportera le coût de réalisation de génie civil et que la ville prendra en charge le coût de déplacement des deux transformateurs électriques présents sur la parcelle KK n° 112, desservant actuellement une partie du centre-ville,

INDIQUE que, préalablement à la cession, la ville et la SCI LECLERC ont convenu de signer une promesse de vente, sous les conditions ci-avant exposées,

PRECISE que l'ensemble des conditions suspensives de la promesse devra être réalisée au plus tard le 28 février 2021 en vue de la régularisation de la vente au plus tard le 31 mars 2021,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente ainsi que tous documents liés à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue - 2 contre (Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD) - 9 abstention (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie-Dominique FRIGOUT, Madame Marie-Jeanne GOBERT)

N° C-2019-12-16/33 - TRAVAUX EXTÉRIEURS DE RESTAURATION D'IMMEUBLE - PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE ANCIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de rénovation des façades réalisés sur l'immeuble situé 1 Avenue Albert Sorel,

ALLOUE à la personne concernée une subvention d'un montant de 6 734.50 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/34 - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable aux dérogations au repos dominical sur les dimanches suivants :

Pour les commerces de détails et les commerces alimentaires (sauf concessionnaires automobiles) :

-12 janvier, 28 juin, 5 juillet, 30 août, 29 novembre et 6,13, 20 et 27 décembre 2020

Pour les concessionnaires automobiles :

-19 janvier, 15 mars, 14 juin, 20 septembre et 11 octobre 2020

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Vote : Majorité absolue - 11 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Julie ROUSINAUD, Madame Marie-Dominique FRIGOUT, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN)

N° C-2019-12-16/35 - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - PROPOSITIONS D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur Pascal LEJARD pour son établissement LA LORRAINE,

ARRETE à 19 000,00 € (dix-neuf mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à Monsieur Pascal LEJARD pour son établissement LA LORRAINE, situé au 20 rue Hamon, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec Monsieur Pascal LEJARD (Entreprise individuelle), pour son établissement LA LORRAINE.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à Monsieur Pascal LEJARD (Entreprise individuelle), pour son établissement LA LORRAINE.

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par Madame Annie FONTAINE pour son établissement JOSEPHA,

ARRETE à 8 000,00 € (huit mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à Madame Annie FONTAINE pour son établissement JOSEPHA, situé au 5 rue du Pont Saint Jacques, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec Madame Annie FONTAINE (Entreprise individuelle), pour son établissement JOSEPHA.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à Madame Annie FONTAINE (Entreprise individuelle), pour son établissement JOSEPHA.

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL ELOD,

ARRETE à 6 060,00 € (six mille soixante euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL ELOD, pour son établissement situé au 130 boulevard du Maréchal Leclerc, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL ELOD.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL ELOD.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/36 - DIRECTION GÉNÉRALE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT - DEMANDE GLOBALE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

Direction de l'urbanisme :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| - LE PAVILLON | 118 000 € |
| - TERRITOIRES PIONNIERS | 11 000 € |
| - BIENNALE DE L'ARCHITECTURE | 16 000 € |
| - UNICAEN..... | 1 000 € |

Service du commerce :

| | |
|---|----------|
| -Les Vitrines de Caen | 50 000 € |
| - Cœur de Caen Commerce..... | 25 000 € |
| - Société Départementale du Calvados Foire Agricole de Caen | 600 € |
| - Association Tripières d'Or..... | 10 000 € |
| - UFC Que Choisir..... | 500 € |
| - Association des commerçants du Centre Commercial Molière | 2 100 € |
| -Association du Groupement départemental Des Commerçants non sédentaires du Calvados | 5 100 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/37 - DGASP - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux associations, des subventions pour les directions suivantes :

- **Direction de l'Education ;**
- **Direction de la Culture ;**
- **Direction de la Proximité ;**
- **Direction des Sports ;**
- **Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante.**

INDIQUE que la subvention sera versée en respectant les modalités de versement définies dans les conventions conclues entre la ville et l'association,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/38 - EDUCATION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA RONDE DES BAMBINS - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € afin de soutenir l'activité « accueils périscolaires » de l'association La Ronde des Bambins pour 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/39 - PROJETS EDUCATIFS SCOLAIRES (PES) 2019-2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

- Ecole ALBERT CAMUS : « CONNAITRE, COMPRENDRE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE DE NOTRE ENVIRONNEMENT »4 580 €
- Ecole ALBERT CAMUS : « LECTURES THEATRALISEES »2 100 €
- EUSTACHE RESTOUT : « REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETSPRODUITS ET LES ECO GESTES POUR MODIFIER SES COMPORTEMENTS »3 000 €
- LES MILLEPERTUIS : « UN FILM POUR MIEUX CONSOMMER ET MOINS POLLUER » 800 €
- LOUIS LE CHATELIER : « DECOUVRONS LES ANIMAUX »1 700 €
- Ecole HUBERT LYAUTEY : « CREATION D'UN SPECTACLE DE THEATRE SUR LE THEME DE LA SOLIDARITE ET DE LA TOLERANCE »3 500 €

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

| | |
|---|---------|
| - VICTOR LESAGE : « TOUS EN SCENE » | 1 000 € |
| - VICTOR LESAGE : « MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 SCOLAIRE »..... | 1 000 € |
| - VIEIRA DA SILVA : « DECOUVERTE DE LA BOIDIVERSITE » | 2 000 € |
| - VIEIRA DA SILVA : « MOUVEMENT » | 1 600 € |
| - CINQ CONTINENTS : « THEATRE A L'ECOLE » | 500 € |
| - FERNAND LEGER : « CORRESPONDANCE » | 1 450 € |
| - FERNAND LEGER : « Projet Web TV et patrimoine | 1 050 € |
| - HAIE VIGNE : « UN JARDIN RESPONSABLE A L'ECOLE » | 800 € |
| - JEAN MOULIN : « QUART D'HEURE LECTURE » | 700 € |
| - MICHEL PONDAVEN : « A LA DECOUVERTE DU CENTRE VILLE » | 250 € |
| - PAUL GERNEZ : « EN CHEMIN VERT LA DANSE » | 2 250 € |
| - ROBERT DOISNEAU / JEAN MOULIN : « JOUONS ENSEMBLE » | 900 € |
| - HENRI BRUNET « DD Day - le jour du développement durable » | 1 200 € |
| - PIGACIERE « CAEN EN ESTHESIE » | 750 € |
| - PUIITS PICARD « VIVRE SA DIVERSITE | 2 000 € |
| - PUIITS PICARD « CREATION D'UNE COMEDIE MUSICALE » | 1 000 € |
| - LES VIKINGS « PROJET CONTE MUSICAL : A LA DECOUVERTE DE PIETER BRUEGHEL » | 850 € |

AUTORISE le maire ou son représentant légal à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/40 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

TOUR DE NORMANDIE CAEN ORGANISATION : 20 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 9 000 €).

CAEN BMX : 20 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 90 000 €)

DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65748 / Fonction: 415 – 4022,
Pour le TOUR DE NORMANDIE, la dépense sera imputée au même article mais sur les crédits de l'année 2020.

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

CLUB D'ECHECS-CAEN ALEKHINE : 4 500 €
ARCHERS DE CAEN : 7 500 €
AVANT GARDE CAENNAISE : 10 647 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/41 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - RÉNOVATION DU CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2019 - 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le texte du protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019 – 2022,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/42 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions suivantes :

| | |
|--|----------------|
| La Régie de Quartier du Chemin vert : | 6 000 € |
| Service d'Action Préventive-ACSEA : | 3 500 € |
| Association MACEDOINE : | 800 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/43 - RENOUELEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (2019-2023)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ADOpte le Contrat Local de Santé de deuxième génération (2019-2023),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé 2019-2023 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/44 - SUBVENTION PSLA SAINT-LAURENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'octroi d'une subvention affecté de 20 000.00 euros dans le cadre du lancement du PSLA Saint Laurent,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 18 décembre 2019

N° C-2019-12-16/45 - DIRECTION DE LA CULTURE - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER PAR LA COMMUNE DE CAEN POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU SEIN DU HANGAR 54 DU QUARTIER KOENIG

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avant-projet de l'opération d'aménagement du hangar 54 dans le quartier Koenig pour un montant de 700 000 € T.T.C,

VALIDE le plan de financement pour l'opération d'aménagement du hangar 54 dans le quartier Koenig,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la Ville de Caen pour la réalisation de l'opération d'aménagement du hangar 54 dans le quartier Koenig ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant,

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/46 - AVENANT MODIFICATIF N°1 À LA CONVENTION PLURIPARTITE D'OBJECTIFS 2017-2019 DE LA COMPAGNIE CONVENTIONNÉE "LE PANTA THÉÂTRE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant à la convention triennale 2017-2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/47 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ET AFFECTÉE - ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subventions d'investissement et la subvention affectée suivantes :

Subvention d'investissement :

- Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie5 000€
- Centre Dramatique National100 000 €

Subvention affectée :

- Association Le 3603 000€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Délibération affichée le 17 décembre 2019

N° C-2019-12-16/48 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- AMC Les Tontons Tourneurs10 000 €
- La Brèche5 000 €
- Station MIR31 000 €
- Kino Caen3 000 €
- Cinéma LUX8 000 €
- La Fraternelle1 000 €
- Collectif Toujours.....2 000 €

| | |
|---------------------------------------|----------|
| - GIP Normandie Impressionniste | 40 000 € |
| - Artistes en Normandie | 1 200 € |
| - Cie Jolie Carcasse | 3 500 € |
| - Collectif Asymptomatique | 3 500 € |
| - Association Le Poney..... | 3 500 € |
| - Cie En Faim de cOntes | 2 000 € |
| - Et mes ailes Cie | 3 000 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/49 - CHARTE DE L'ACHAT PUBLIC LOCAL - AUTORISATION DE SIGNER LA CHARTE "LES PROFESSIONNELS ET LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT POUR UNE VÉGÉTALISATION NORMANDE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'engagement de la Ville de Caen au travers de la Charte de l'achat public local « les professionnels et les collectivités s'engagent pour une végétalisation normande »,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/50 - CONVENTION PORTANT SUR LES TRAVAUX À EFFECTUER SUITE À L'ORGANISATION DES FINALES NATIONALES DES OLYMPIADES DES MÉTIERS DE NOVEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention précisant les modalités d'intervention et de fonctionnement entre la Ville de Caen et la Région Normandie,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/51 - QUARTIER DE LA HAIE VIGNÉ - BOULEVARD DETOLLE - CONVENTION DE RÉTROCESSION DE VOIRIES ENTRE LA VILLE DE CAEN, LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA SOCIÉTÉ ARKADEA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de rétrocession à intervenir entre la ville de Caen, la Communauté urbaine Caen la mer et la société ARKADEA,

MENTIONNE que la rétrocession porte sur les emprises correspondant aux parcelles IW n°315, n°316 et n°317,

PRECISE que la rétrocession s'opèrera à titre gratuit, la société ARKADEA supportant les frais liés à cette rétrocession,

DIT que les travaux d'aménagement des deux voies appelées à être rétrocédés seront effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la société ARKADEA,

INDIQUE que la rétrocession s'opèrera en deux temps selon le calendrier prévisionnel de livraison, une fois les travaux d'aménagement réalisés conformément aux prescriptions techniques de la collectivité, après signature d'un procès-verbal final de réception sans réserve, la société ARKADEA s'engageant à assurer la maintenance des ouvrages jusqu'à la signature de l'acte de transfert de propriété,

PRECISE que la rétrocession, sans aménagement, de l'emprise le long du trottoir du boulevard Detolle s'opèrera à la livraison de la 1^{ère} tranche de réalisation de l'ensemble immobilier par ARKADEA soit au plus tard début 2023,

MENTIONNE que les emprises concernées, une fois rétrocédées, ont vocation à être classées dans le domaine public de la voirie communautaire,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la convention de rétrocession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-12-16/52 - CONVENTION DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EUROPÉEN DE L'ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION (IE-EFC) - DISPOSITIF "VILLES PAIRS, TERRITOIRES PILOTES EN TRANSITION"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention entre EI-EFC et la Ville de Caen qui définit les modalités du dispositif « Villes pairs, territoires pilotes de la transition » et le versement de la participation aux frais du dispositif à hauteur de 2 500 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention, tous les avenants y afférant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2019-12-16/53 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 - DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE, MOBILITÉ DURABLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 aux associations figurant ci-dessous :

- Direction Développement Durable, Transition Energétique et Prévention des Risques
 - VELISOL 13 000€
 - Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO) 850€
 - Association "Les dérailleurs" 700€

- Direction des Espaces Verts, du Paysage et de la Biodiversité
 - Groupe Ornithologique Normand (GON) 1 000€
 - Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados 1 000€
 - Société linnéenne de Normandie 500€
 - L'aulne vert-CPIE vallée de l'Orne250 000€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, 19 DECEMBRE 2019**